CHARTE DU LICENCIE AU HBC LE BARP

Tu veux être joueur, arbitre au Handball Club Barpais :
Il te faut …

.

• *Etablir une licence*

* remplir la fiche de renseignements
* faire un examen médical et faire remplir obligatoirement par le médecin le certificat médical fourni par le club. (Délivré avec la fiche de renseignements).

* Nous apporter la fiche de renseignement et l'original du certificat médical et le chèque de cotisation avec les 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse.
Tu reçois un mail de la fédération avec un lien te permettant de télécharger des pièces justificatives (photo d'identité, certificat médical, carte d'identité et autorisation parentale FFHB)

Nous validons ta licence en vérifiant les pièces et vous recevez par mail votre licence dématérialisée.

* Vous pouvez pratiquer le handball en compétition

* pour les licenciés dans un autre club la saison passée, préparer et soumettre un dossier de mutation (prendre contact avec un dirigeant du HBC avant toute démarche)

• *En contrepartie, le Club*

* met tout en œuvre pour favoriser votre participation dans la division correspondante à toutes les compétitions officielles organisées par la Fédération Française de Handball, la ligue d'Aquitaine de Handball ou le Comité de Gironde de Handball.
* met à votre disposition des installations conformes et réglementaires ainsi que le matériel nécessaire à la pratique du Handball.
* propose un encadrement (entraîneurs diplômés d'Etat ou diplômés par la F.F.H.B. ou en cours de formation).
* propose des bénévoles qui feront de leur mieux pour animer, organiser des manifestations promotionnelles et proposer des activités extra-sportives.
* se dégage de toute responsabilité pour tout comportement dérogeant aux règles déontologiques du sport définies par le Comité International Olympique (C.I.O.) et par le Comité National Olympique du Sport Français (C.N.O.S.F.)

• *En échange, chaque licencié s'engage*

* à respecter tous les règlements de la F.F.H.B. et ceux définis d'après l'éthique sportive par le C.N.O.S.F. à respecter les dirigeants, les entraîneurs, les joueurs, et les horaires D'entraînement.
* à respecter le règlement intérieur du club, les installations et le matériel mis à disposition
* à être disponible lors de manifestations organisées par le club
* à promouvoir le handball dans la commune
* à porter dignement le maillot du club
* à prévenir un responsable en cas d'absence à 1 entraînement ou à 1 match
* à faire un arbitrage et/ou une table durant la saison sportive

LIEU DE PRATIQUE : Gymnase de Le Barp Avenue de Gascogne 33114 LE BARP